



COMPTE EPARGNE TEMPS

NOUVEL ACCORD : CE QUI CHANGE

La CFDT THALES a signé le nouvel accord CET groupe.

Le Compte Épargne Temps vous permet d'épargner des périodes de congés et des sommes d'argent. Le compte est alimenté en jours de congés ainsi qu'en argent (intéressement, part variable, 13ème mois).

ALIMENTATION :

Jusqu'à 15 jours par an :

- de jours de repos et/ou RTT
- conventionnel
- récupération
- 5ème semaine de congés payés (non monétisables)
- 13ème mois (pour les mensuels)
- Part variable (pour les cadres)

Les jours peuvent maintenant être déposés sur le CET à n'importe quel moment de l'année.

UTILISATION :

A la demande de la CFDT, il est maintenant possible de prendre des jours dans le CET, même si les CP et RTT ne sont pas soldés.

La CFDT a obtenu que les jours utilisés en temps pour convenance personnelle soient tous abondés à 20% qu'ils soient issus de temps ou d'argent*.

*Le numéraire épargné avant signature ne donne pas droit à abondement en jours.

Le CET fin de carrière peut être désormais ouvert à partir de 46 ans et le plafond a été augmenté à 280jours.

Nouveau : dons de jours étendus aux salariés aidants et relèvement de la réserve solidaire pour les sociétés en difficultés.

Voir notice au dos.....

PARLEZ-NOUS

 <https://www.cfdt-thales.com/>
 cfdt@thalesgroup.com



<https://www.facebook.com/ThalesCFDT>



[@CfdtThales](https://twitter.com/CfdtThales)



**ADHEREZ
EN LIGNE**



DIAGRAMME SIMPLIFIE DE L'ACCORD CET

